

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 72-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANTONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANTONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018

Le Maire,



Daniel ANTONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 73-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANGONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Adoption du compte rendu de la séance du 23 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2018 ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,



Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 74-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANTONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANTONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Acquisition de l'immeuble sis 15, rue Aristide Briand à Heyrieux appartenant aux Consorts Sabater/Gounon

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Heyrieux envisage d'acquérir l'immeuble sis 15, rue Aristide Briand à Heyrieux, sur la parcelle cadastrée section AK n° 345, appartenant aux Consorts Sabater/Gounon, en vue de le démolir et de créer des aménagements urbains permettant d'« aérer » le quartier pour le mieux-être des habitants. Cette vieille bâtisse construite sur une surface au sol de 176 m² comprend un ancien commerce (ex-boulangerie et son fournil) et un logement avec cave et grenier.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 11 octobre 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de l'immeuble sis 15, rue Aristide Briand à Heyrieux, sur la parcelle cadastrée section AK n° 345, appartenant aux Consorts Sabater/Gounon, pour un montant de 127.000 € ;

- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié afférent, ainsi que tous documents permettant de mener cette opération à son terme.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures, .
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,


Daniel ANTONIN (Maire)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 75-2018

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 19
votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANGONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Modification du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Lyon-St-Exupéry

M. le Maire rappelle au Conseil que le PSA a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords de l'aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions ; il permet également de définir tous les obstacles devant être balisés.

Par délibération en date du 2 juillet 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable au PSA, estimant qu'il aurait été judicieux qu'une réunion d'informations et de présentation du dossier soit organisée par M. le Préfet, en collaboration avec la Direction Générale de l'Aviation Civile, pour pouvoir émettre un avis éclairé sur le PSA présenté ; le Conseil avait également renouvelé son opposition à la création des troisième et quatrième pistes de l'aéroport Lyon – St Exupéry et aux vols de nuit.

Par courrier reçu le 5 octobre 2018, Mme la Directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est indique que la procédure de révision de PSA doit reprendre son cours, la précédente initiée en 2013 ayant été interrompue. Afin que M. le Maire puisse recueillir l'avis de l'ensemble du Conseil, le courrier précité est transmis par mail, ainsi que les plans annexés et la délibération de 2013 ; le dossier complet est consultable au Secrétariat de Mairie.

Considérant que le PSA a pour but de protéger la circulation aérienne et de préserver le développement de la plate-forme aéroportuaire en imposant des limitations de hauteurs dans les communes situées dans la zone de survol présente et future,

Considérant que cette révision du PSA tient compte de la création de deux nouvelles pistes à l'Ouest des pistes existantes,

Considérant que ce projet est une étape supplémentaire vers l'agrandissement de l'aéroport et restreint notre autorité sur notre territoire,

Considérant que le développement économique de la région n'est pas nécessairement lié à l'augmentation de capacité de l'aéroport de Lyon – St Exupéry,

Considérant que l'évolution du trafic de l'aéroport ne justifie pas la création des 3° et 4° pistes,
Après délibération et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis défavorable au PSA ;
- renouvelle son opposition à la création des 3° et 4° pistes de l'aéroport Lyon- St Exupéry et aux vols de nuit ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 76-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANTONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANTONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote des budgets primitifs 2019

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption des budgets, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire rappelle que le détail des investissements sera étudié et débattu en Commission Finances dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif et que les crédits autorisés ne sont inscrits que pour palier à des réalisations urgentes.

Vu les crédits ouverts au budget 2018 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire, dans l'attente et jusqu'au vote du BP 2019, à mettre en œuvre les pouvoirs donnés par l'article L.1612-1 du CGCT relatifs aux dépenses d'investissement ;
- fixe les crédits avant le vote du BP 2019 ainsi qu'il suit :

- Budget principal

Libellé des chapitres	Crédits votés au budget 2018	Crédits autorisés avant vote du budget 2019 (25% de 2018)
20 - Immobilisations incorporelles	26 000 €	6 500 €
21 - Immobilisations corporelles	1 857 520 €	464 380 €
23 - Immobilisations en cours	955 248 €	238 812 €
TOTAL	2 838 768 €	709 692 €

- Budget annexe du service public de l'assainissement

Libellé des chapitres	Crédits votés au budget 2018	Crédits autorisés avant vote du budget 2019 (25% de 2018)
23 - Immobilisations en cours	170 560 €	42 640 €
TOTAL	170 560 €	42 640 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 038-213801897-20181220-D_76_2018-DE

- Budget annexe du service public de l'eau potable

Libellé des chapitres	Crédits votés au budget 2018	Crédits autorisés avant vote du budget 2019 (25% de 2018)
23 - Immobilisations en cours	72 860 €	18 215 €
TOTAL	72 860 €	18 215 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 77-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 19
votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANTONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANTONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Modifications au tableau des effectifs – Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Par délibération en date du 8 juillet 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial (ex. : adjoint technique de 2^{ème} classe) à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2008.

L'évolution des tâches au sein des services d'entretien des bâtiments rend opportune la transformation de ce poste. En outre, l'agent titulaire du poste, eu égard à sa valeur professionnelle et à son ancienneté, peut bénéficier d'un avancement de grade.

Aussi, M. le Maire a consulté par courrier en date du 30 octobre 2018, M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, pour la suppression du poste précité à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après consultation du Comité Technique du CDG de la FPT de l'Isère,

Sur proposition de M. le Maire et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,

Daniel ANTONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 78-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANGONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Modifications au tableau des effectifs – Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (25/35°) et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à temps non complet (25/35°)

Par délibération en date du 17 décembre 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial (ex : adjoint technique territorial de 2^{ème} classe) à temps non complet (25/35°), à compter du 1^{er} février 2014.

L'évolution des tâches au sein des services techniques communaux rend opportune la transformation de ce poste. En outre, l'agent titulaire du poste a été déclaré lauréat de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2° classe ; eu égard à sa valeur professionnelle et à son ancienneté, l'agent peut bénéficier d'un avancement de grade.

Aussi, M. le Maire a consulté par courrier en date du 30 octobre 2018, M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, pour la suppression du poste précité à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après consultation du Comité Technique du CDG de la FPT de l'Isère,

Sur proposition de M. le Maire et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (25/35°), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25/35°), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 79-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANGONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Modifications au tableau des effectifs – Suppression d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe à temps complet

Par délibération en date du 18 septembre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a créé un poste d'adjoint technique principal territorial de 2^o classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2012.

L'évolution des tâches au sein des services techniques communaux rend opportune la transformation de ce poste. En outre, l'agent titulaire du poste, eu égard à sa valeur professionnelle et à son ancienneté, peut bénéficier d'un avancement de grade.

Aussi, M. le Maire a consulté par courrier en date du 30 octobre 2018, M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, pour la suppression du poste précité à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après consultation du Comité Technique du CDG de la FPT de l'Isère,

Sur proposition de M. le Maire et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- décide de créer un poste d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 80-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANGONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Modifications au tableau des effectifs – Suppression de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2° classe à temps complet et création de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet

Par délibération en date du 17 septembre 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2° classe (ex. adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe) à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2013.

L'évolution des tâches au sein des services administratifs communaux rend opportune la transformation de ces postes. En outre, les agents titulaires des postes, eu égard à leur valeur professionnelle et à leur ancienneté, peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Aussi, M. le Maire a consulté, par courrier en date du 30 octobre 2018, M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, pour la suppression des postes précités à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après consultation du Comité Technique du CDG de la FPT de l'Isère,

Sur proposition de M. le Maire et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2° classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- décide de créer deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 81-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANGONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Modifications au tableau des effectifs – Suppression de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2° classe à temps complet et création de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet

Par délibération en date du 17 septembre 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2° classe (ex. adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe) à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2013.

L'évolution des tâches au sein des services administratifs communaux rend opportune la transformation de ces postes. En outre, les agents titulaires des postes, eu égard à leur valeur professionnelle et à leur ancienneté, peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Aussi, M. le Maire a consulté, par courrier en date du 30 octobre 2018, M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, pour la suppression des postes précités à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après consultation du Comité Technique du CDG de la FPT de l'Isère,

Sur proposition de M. le Maire et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2° classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- décide de créer deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 82-2018**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANTONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANTONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Modifications au tableau des effectifs – Suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet et création de deux postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux de 2^{ème} classe à temps complet

Par délibérations en date du 14 décembre 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^o classe (ex. adjoints techniques de 1^{ère} classe) à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'évolution des tâches au sein des services scolaires rend opportune la transformation de ces postes. En outre, les agents titulaires des postes, eu égard à leur ancienneté et aux fonctions exercées, peuvent être intégrés dans le grade correspondant à leur emploi.

Aussi, M. le Maire a consulté, par courrier en date du 30 octobre 2018, M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, pour la suppression des postes précités, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après consultation du Comité Technique du CDG de la FPT de l'Isère,

Sur proposition de M. le Maire et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- décide de créer deux postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,

Daniel ANTONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 83-2018

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 22

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

Présents : M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA M. REVEYRAND. Mme POLSINELLI. M. ROSET. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GROS. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. M. THOMA. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme GENDRIN à M. ANGONIN. Mme GRUMEAU à Mme MATTERA. M. PIERRE-LIEBAR à M. ROSET.

Sans procuration : MM CANUTI. CINQUE. DUSSORT. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois communaux seront inscrits au budget primitif 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le tableau des effectifs portant situation au 01/01/2019 :

PERSONNEL PERMANENT

Cadres d'emplois	Grades	Nombre emplois	Durée hebdomadaire de travail
<u>Filière administrative</u>			
Attachés (détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS catégorie 2000 à 10000 habitants)	Attaché principal	1	TC
Rédacteurs	Rédacteur principal de 1 ^o classe	1	1TC 1 dispo.p/convenances perso.
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^o cl.	2	TC (2 TP 80 %) TC TC
	Adjoint administratif principal 2 ^o cl.	2	
	Adjoint administratif	1	
		7	
<u>Filière technique</u>			
Techniciens Agents de maîtrise Adjoints techniques	Technicien	1	TC TC – emploi non pourvu 7TC 4TC et 1 TNC : 31.5/35° 1 TNC (31.5/35°) dispo.conv. Perso non pourvu
	Agent de maîtrise	0	
	Adjoint technique principal 1 ^o classe	7	
	Adjoint technique principal 2 ^o classe	5	
	Adjoint technique	4	
		17	
<u>Filière sanitaire et sociale</u>			
Agents spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal 1 ^o classe	2	2TC 2 TC - 1 TP 80 %
	ATSEM principal 2 ^o classe	3	
		5	

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 038-213801897-20181220-D_83_2018-DE

Filière sportive Educatuers des activités physiques et sportives	ETAPS	-	1 Poste non pourvu
Filière police municipale Agents de PM	Brigadier-chef principal	2	TC

PERSONNEL SAISONNIER

Filière sportive Educatuers des activités physiques et sportives Opérateurs des activités physiques et sportives	ETAPS 2° classe (MNS)	2	TC
	Opérateur des APS (Adjoint MNS)	1	TC
Filière technique Adjoints techniques	Adjoint technique (vestiaires piscine & services techniques)	3	TC

PERSONNEL NON PERMANENT

Filière technique Entretien bâtiments	Adjoint technique	1	TNC
		<u> 1 </u>	TC
		2	
Filière sportive Educatuers des activités physiques et sportives	ETAPS	1	TNC

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 20 décembre 2018
Le Maire,

Daniel ANGONIN

